

**Département des Pyrénées-Orientales**  
**Arrondissement de Perpignan**  
**EXTRAIT du registre des délibérations**  
**du Conseil d'Administration du CCAS de Bompas**

Séance du 13 Avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le treize avril,

Le Conseil d'Administration du CCAS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses délibérations, sous la Présidence de Marie-Josée VIEGAS, Vice-Présidente. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, la Vice-Présidente déclare la séance ouverte.

**Membres en exercice** : 13

**Membres ayant pris part à la délibération** : 7

**Présents** : Mmes et MM. Marie-Josée VIEGAS, Yolande LAFRANCAISE, Colette GONZALVEZ, Pascale THEUVENIN, Daniel DROUEN, Guy COCARD, Jacques BLANCH.

Mme Laurence BORREIL, Directrice Générale des Services.

**Absents excusés** : Mme Laurence AUSINA, Présidente.

Mmes et MM. Vanessa ALBERICH, Jean-Pierre SERRIE, Christiane KHERK HOUR, Bernard VILANOVE.

**Absente non excusée** : Mme Monique MORELL.

**Date de la convocation** : 7 Avril 2023.

**Secrétaire de séance** : Mme Yolande LAFRANCAISE.

**OBJET : 2023/03/02 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022.**

Préalablement au vote du Compte Administratif, le comptable public est tenu d'établir et de transmettre le Compte de Gestion au plus tard le 1er juin de l'exercice suivant, c'est-à-dire le document retraçant les opérations budgétaires en dépenses et en recettes réalisées au cours de l'exercice concerné.

Il est présenté au conseil les résultats du Compte de Gestion de l'exercice 2022 établi par le comptable public du Service de Gestion Comptable de Saint-Estève.

Le Compte de Gestion est joint au présent rapport.

Le Compte Administratif 2022 du CCAS et le Compte de Gestion 2022, tenu par le Comptable public du CCAS, M. HAMIDANI Ahmed, ont été rapprochés. Ces comptes sont rigoureusement identiques.

Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- **D'APPROUVER** le Compte de Gestion de l'exercice 2022 du comptable public du Service de Gestion Comptable de Saint-Estève ;
- **D'AUTORISER** la Présidente à signer le Compte de Gestion 2022 ainsi que tout acte utile permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

Fait à Bompas, le 13 avril 2023

La Vice-Présidente,



Marie-Josée VIEGAS

PUBLIÉ LE..... 17 AVR. 2023